

28 Aoû 2025 -05:41

La Régie des Bâtiments centralise la justice de paix, le tribunal de police et les services du SPF Finances dans un seul bâtiment rénové à Hal

À partir du 1er septembre 2025, les services du SPF Finances et du SPF Justice (tribunal de police et justice de paix) à Hal seront hébergés dans un seul et même bâtiment sur le site du centre administratif situé Zuster Bernardastraat. Le bâtiment qui les accueillera a été rénové en profondeur par le propriétaire d'août 2024 à juin 2025. Ce projet s'inscrit dans la politique immobilière stratégique de la Régie des Bâtiments, preneur du bâtiment rénové, visant à optimiser le portefeuille immobilier de l'État fédéral. Les services du SPF Justice et du SPF Finances étaient auparavant hébergés dans deux bâtiments distincts. Ils seront désormais centralisés au sein d'un seul bâtiment. Cette semaine, les premières audiences ont déjà eu lieu dans le bâtiment rénové.

Annelies Verlinden, ministre de la Justice : « Une infrastructure de qualité, sûre et moderne est un élément essentiel pour une Justice performante et accessible. Elle améliore la qualité de nos services et contribue à créer un environnement de travail professionnel pour les collaborateurs de la Justice ainsi qu'à garantir un accueil respectueux à toutes les personnes qui entrent en contact avec la Justice. La collaboration avec la ministre Matz et la Régie des Bâtiments est cruciale pour la Justice, compte tenu des nombreux besoins existants. La centralisation du tribunal de police et de la justice de paix à Hal, ainsi que des services du SPF Finances, est un bel exemple de la manière dont nous œuvrons lors de cette législature à une Justice qui rassemble, grâce à la concertation et à la collaboration avec la Régie des Bâtiments. »

Vanessa Matz, ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la Gestion immobilière de l'Etat : « Ce regroupement des services illustre parfaitement la manière dont nous optimisons l'utilisation de l'espace tout en modernisant nos bâtiments. Le centre administratif a été rénové et est désormais plus accessible aux personnes à mobilité réduite. En regroupant plusieurs services, nous avons réussi à réduire de plus de moitié les surfaces de bureaux louées. C'est un exercice que nous menons à l'échelle du pays afin d'utiliser au mieux l'espace disponible dans nos bâtiments et d'éviter des dépenses locatives inutiles.

»

Optimisation du portefeuille immobilier

Depuis décembre 2006, la Régie des Bâtiments loue le centre administratif à Hal, qui consiste en un site, sis Zuster Bernardastraat 32, comprenant deux bâtiments.

Les deux bâtiments étaient utilisés pour l'hébergement du SPF Finances et du SPF Justice (tribunal de police et justice de paix).

Vu la diminution de la surface nécessaire pour ces services, notamment en raison de la généralisation du télétravail, il a été décidé de les héberger ensemble dans le plus petit bâtiment du site, adjacent à l'Auguste Demaeghtlaan. La Régie des Bâtiments ne doit ainsi plus louer qu'un seul bâtiment.

La surface que la Régie des Bâtiments loue encore actuellement a diminué de 8 723 m² à 3 765 m², soit

une réduction de plus de 50 %. Cela permettra également de réduire fortement la consommation énergétique et les émissions de CO2. La location du deuxième bâtiment prendra fin le 28 septembre 2025.



Travaux de rénovation en profondeur

Le propriétaire, CNTR Halle BV, a réalisé d'août 2024 à juin 2025 des travaux de rénovation et d'aménagement de grande ampleur dans le bâtiment qui regroupera les services mentionnés.

Le bâtiment rénové accueillera 170 membres du personnel du SPF Finances et 32 membres du personnel du SPF Justice.

Le bâtiment est désormais conforme aux normes actuelles en matière de durabilité, d'accessibilité et d'aménagement. Pour le SPF Finances, des bureaux ont été aménagés selon les principes des New Ways of Working.

Lors de la rénovation, l'accent a été mis sur la circularité et la conservation de la structure du bâtiment, qui était encore en bon état.

Des mesures d'économie d'énergie ont également été prises, telles que l'isolation de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la menuiserie. Une pompe à chaleur et des panneaux photovoltaïques ont

aussi été installés.

La Régie des Bâtiments réalisera encore des travaux d'aménagement spécifiques dans les prochains mois, comme la signalisation pour les utilisateurs et le mobilier sur mesure dans la salle d'audience.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Afin de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, la pente à l'entrée du bâtiment a été modifiée. Les sanitaires ont également été adaptés et le passage minimal pour les chaises roulantes a été pris en considération lors de l'aménagement.

Fiche technique

- Propriétaire du bâtiment rénové : CNTR Halle BV
- Preneur : Régie des Bâtiments
- Surface brute au sol du bâtiment rénové : 3 765 m² (29 places de parking extérieures comprises)
- Coût des travaux de rénovation : à charge du propriétaire (CNTR Halle BV)
- Durée des travaux de rénovation : d'août 2024 à juin 2025
- Coût des travaux d'aménagement spécifiques par la Régie des Bâtiments (câblage de données pour les salles d'audience, lecteurs de badges et vidéophones, signalisation pour les utilisateurs, etc.) : environ 242 000 euros TVA comprise
- Utilisateurs finaux : SPF Finances et SPF Justice (tribunal de police et justice de paix)
- Durée de location du bâtiment rénové : 18 ans

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)
+32 (0)477 33 61 24
+32 (0)475 80 71 20
press@buildingsagency.be